



UNIVERSITÉ  
TOULOUSE 1  
CAPITOLE



DIPLÔME  
NATIONAL DE  
MASTER  
CONTRÔLÉ  
PAR L'ÉTAT

## COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance du 17 mars 2020

DELIBERATION  
N° CFVU-2020-21-DRM-114

RESULTAT DU VOTE

Nombre de votants :  
Voix favorables :  
Voix défavorables :

relative au régime des études et contrôle des connaissances et compétences du

**Master première année**  
**Domaine Droit, Economie, Gestion**  
**Mention Droit de l'immobilier**  
**Parcours Général**  
**Pour l'année universitaire 2020/2021**

- Vu le code de l'éducation, et notamment :
  - les articles L613-3 à L613-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance des diplômes,
  - son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,
  - les articles D123-12 à D123-14 relatifs à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur,
  - les articles D613-1 à D613-13 relatifs aux grades, titres et diplômes,
  - les articles D613-17 à D613-25 relatifs aux diplômes en partenariat international,
  - les articles D613-26 à D613-30 relatifs aux étudiants handicapés,
  - les articles R613-32 à R613-37 relatifs à la validation des études supérieures antérieures et validation des acquis de l'expérience,
  - les articles D613-38 à D613-50 relatifs à la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur,
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié par l'arrêté du 30 juillet 2018 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
- Vu l'arrêté du 6 juillet 2017 fixant la liste des compatibilités des mentions du diplôme national de licence avec les mentions du diplôme national de master
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master,
- Vu l'arrêté d'accréditation du 23 mai 2016 autorisant l'Université à délivrer le diplôme de Licence Droit, Économie, Gestion, mention Droit de l'immobilier,
- Délibération, du CA du 17 décembre 2019 portant avis relatif aux capacités d'accueil, et aux modalités d'admission, en première ou deuxième année de certaines mentions de Master (masters sélectifs)
- Vu la décision du CA du 23 novembre 2004 relative au statut de l'élue étudiant,
- Vu la charte des examens en vigueur,
- Vu l'avis du conseil de faculté en date du 25 février 2020,

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, adopte le régime des études et contrôle des connaissances et compétences du Master première année, Domaine Droit, Economie, Gestion, mention Droit international et droit européen.

## I - DISPOSITIONS GENERALES

### ARTICLE 1 **Objectifs de la formation**

- 1.1 -Le Master 1, Droit, Économie, Gestion, mention Droit international et droit européen, est une formation universitaire permettant aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences en droit international, privé et public, en droit de l'Union européenne, général ou matériel, en droit européen des libertés et en droit comparé. Par des cours généraux ou spécialisés, portant sur des thématiques classiques ou nouvelles, l'enseignement couvre tous les champs d'appréhension juridique de la dimension extérieure.

#### **Informations complémentaires sur la formation.**

Vous trouverez sur la page internet de votre formation, notamment la fiche formation, et la fiche RNCP.

Dans le cadre de l'amélioration continue des formations, vous pouvez être amené à répondre à une enquête de satisfaction sur votre/vos formations, enseignements. Les résultats de ces enquêtes seront examinés par le conseil de perfectionnement de la mention de votre diplôme.

### ARTICLE 2 **Conditions d'accès**

1. Les demandes d'accès en Master 1ère année domaine Droit, Economie, Gestion mention Droit international et droit européen sont examinées et prononcées dans les conditions définies par la délibération du CA du 17/12/2019.

L'admission en Master 1 pour les étudiants ne bénéficiant pas d'un droit à poursuite d'études dépend des capacités d'accueil et est subordonnée au succès à un concours ou à l'examen d'un dossier. L'admission est prononcée par la Présidente de l'université sur proposition de la commission d'admission selon les modalités définies par la délibération du conseil d'administration du 17/12/2019 relative aux capacités d'accueil et aux modalités d'admission en Master.

2. Ce diplôme est également ouvert aux personnes ayant bénéficié soit d'une validation partielle des acquis de l'expérience, soit d'une validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit d'une validation des études, des expériences professionnelles ou des acquis personnels dans le domaine.

### ARTICLE 3 **Redoublement**

Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par la Présidente sur avis du jury d'examen.

### ARTICLE 4 **Mobilité Internationale - Césure**

4. 1. Les dispositions favorisant la mobilité internationale des étudiants sont applicables aux étudiants inscrit dans cette formation, selon la procédure prévue par l'arrêté du Président de l'Université Toulouse 1 Capitole en date du 10 octobre 2011 relatif à la mobilité internationale.

4. 2. Une période de césure constitue "une période pendant laquelle un.e étudiant.e, inscrit.e dans une formation initiale d'enseignement supérieur, suspend temporairement ses études dans le but d'acquérir une expérience personnelle ou professionnelle, soit en autonomie, soit encadré dans un organisme d'accueil en France ou à l'étranger." (Décret n°2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la césure d'études supérieures)

La césure ne peut être supérieure à deux semestres consécutifs, le début de la période de césure doit correspondre avec celui d'une année universitaire.

Les calendriers et procédures sont fixées par la présidente de l'établissement (Décision de la présidente sur le calendrier et la procédure applicables aux demandes de césure du 12 avril et du 28 juin 2019).

## **TITRE II – ENSEIGNEMENTS**

### **ARTICLE 5      Organisation de la formation**

La formation est organisée sur deux semestres. Elle est composée d'unités d'enseignement (UE) donnant droit à des crédits (ECTS).

## **TITRE III - MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET COMPETENCES**

### **ARTICLE 6      Organisation des examens**

Il existe une session unique d'examen dont les dates sont arrêtées en début d'année par l'établissement.

### **ARTICLE 7      Modalités d'évaluation de la session unique**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont évaluées par un examen terminal écrit et/ou oral, ainsi que par un éventuel contrôle continu. Ces examens peuvent être organisés le samedi.

Le contrôle continu s'effectue lors des séances de travaux dirigés. La note attribuée dans le cadre du contrôle continu résulte notamment d'une ou plusieurs épreuves pouvant être réalisées sous forme d'écrits, d'oraux, de projets ou de travaux de groupe. Les notes de travaux dirigés sont attribuées sous la responsabilité de l'enseignant titulaire du cours magistral.

En cas d'absences injustifiées, l'étudiant se verra affecter une note de 0/20 au TD de la matière concernée.

Toute absence injustifiée à l'examen terminal est sanctionnée par la note 0.

Les justificatifs d'absence à une épreuve terminale doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours calendaires qui suivent la fin de la session d'examen.

#### **Motif impérieux et légitime**

L'étudiant qui, du fait d'un motif impérieux et légitime, dûment justifié, n'a pu se présenter à la session unique du semestre, pourra, après avis d'une commission, être autorisé à composer à une session de remplacement, à condition d'avoir déposé une demande au plus tard 10 jours après les épreuves de la session unique.

La présidente autorise l'étudiant à se présenter à la session de remplacement sur avis de la commission constituée par la composante pédagogique.

**ARTICLE 8      Charte des examens**

Tout étudiant a la responsabilité de prendre connaissance et de respecter la Charte des examens en vigueur dans l'établissement.

**ARTICLE 9      Bonifications**

Les modalités de valorisation des bonifications et la liste des enseignements donnant lieu à bonification sont en annexe du présent arrêté.

La bonification est uniquement valable au titre de l'année universitaire en cours.

**TITRE IV - VALIDATION ET ADMISSION**

**ARTICLE 10      Condition de validation des unités et des semestres**

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Les semestres sont validés isolément ou par compensation :

► **Isolément :**

Un semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

► **Par compensation :**

La compensation est organisée entre les 2 semestres consécutifs du même niveau sans note éliminatoire.

**ARTICLE 11      Conditions d'obtention d'une mention**

La validation donne droit pour chacun des semestres à l'une des mentions suivantes :

- **PASSABLE** : quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,99.
- **ASSEZ BIEN** : quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,99.
- **BIEN** : quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,99.
- **TRES BIEN** : quand la note moyenne est au moins égale à 16.

**ARTICLE 12      Délivrance du diplôme de maitrise**

Dans la mesure où les deux semestres ont été validés, l'obtention du diplôme de maitrise donne lieu aux mentions suivantes :

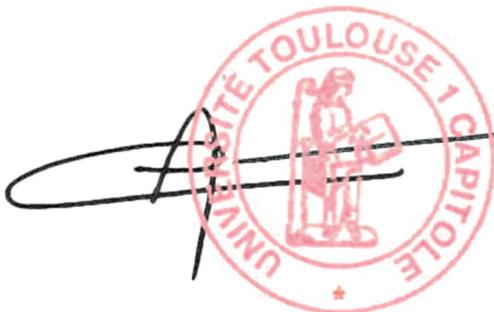
- **PASSABLE** : Quand la note moyenne est comprise entre 10 et 11,99
- **ASSEZ BIEN** : Quand la note moyenne est comprise entre 12 et 13,99
- **BIEN** : Quand la note moyenne est comprise entre 14 et 15,99
- **TRES BIEN** : Quand la note moyenne est au moins égale à 16

**ARTICLE 13      Modification du présent arrêté**

Toute modification au présent arrêté fait l'objet d'une demande déposée au plus tard six mois avant la date d'effet de la modification.

Fait à Toulouse le 17/03/2020

**Corinne MASCALA**



**La Présidente de la Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire**

PJ : Annexes

Annexe 1 : Maquette de l'année de formation

Annexe 2 : Liste des bonifications proposées par la  
composante dans le cadre de la formation

## ANNEXE 1 : Master 1 mention Droit international et Droit européen, Parcours Juriste européen année 2020-2021

				Heure et évaluation CM				Heures TD		
Libellé UE	Libellé Enseignement	Obligatoire /Option	ECTS	Heures	Nature épreuve CM	Durée (h)	Total Points Note CM	Heures	Nature épreuve TD	Total Points Note TD
<b>SEMESTRE 1</b>										
UE1	Droit international Privé 1	Obligatoire	4	33,00	ORAL		80			
	Contentieux International	Obligatoire	4	33,00	ORAL		80			
	Contentieux de l'Union Européenne	Obligatoire	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
	Droit International et européen des Droits de l'Homme	Obligatoire	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
UE2	<b>2 options parmi :</b>									
	Droit pénal international et européen	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit fiscal international et européen	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit privé comparé	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit public comparé	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit européen du numérique	Optionnel	4	33,00	ORAL		80			
UE3	<b>1 Langue vivante parmi :</b>									
	Anglais	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
	Espagnol	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
	Allemand	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
	Italien	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
<b>Bonification</b>	Cf : annexe 2 x 2 %	Facultatif								

				Heure et évaluation CM				Heures TD		
Libellé UE	Libellé Enseignement	Obligatoire /Option	ECTS	Heures	Nature épreuve CM	Durée (h)	Total Points Note CM	Heures	Nature épreuve TD	Total Points Note TD
<b>SEMESTRE 2</b>										
UE4	Droit international privé 2	Obligatoire	6	33,00	ORAL		80			
	Droit international public	Obligatoire	6	33,00	ORAL		80			
	Droit du marché intérieur	Obligatoire	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
	Droits fondamentaux de l'Union Européenne	Obligatoire	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
UE5	<b>2 options parmi :</b>									
	Droit pénal international et humanitaire	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit international et européen des affaires	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit européen de la concurrence	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit international et européen des transports	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit européen des innovations et numérique	Optionnel	4	33,00	ORAL		80			
UE6	<b>1 Langue vivante parmi :</b> (même langue qu'au premier semestre)									
	Anglais	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
	Espagnol	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
	Allemand	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
	Italien	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
<b>Bonification</b>	Cf : annexe 2 x 2 %	Facultatif								

**ANNEXE 1 : Master 1 mention Droit international et Droit européen, Parcours Juriste international année 2020-2021**

Libellé UE	Libellé Enseignement	Obligatoire /Option	ECTS	Heure et évaluation CM				Heures TD		
				Heures	Nature épreuve CM	Durée (h)	Total Points Note CM	Heures	Nature épreuve TD	Total Points Note TD
<b>SEMESTRE 1</b>										
<b>UE1</b>	Droit international privé 1	Obligatoire	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
	<b>Choisir 1 matière à Td parmi</b>									
	Contentieux international	Optionnel	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
	Droit international et européen des Droits de l'Homme	Optionnel	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
	<b>Choisir 2 matières sans Td parmi</b>									
	Contentieux international	Optionnel	4	33,00	ORAL		80			
	Contentieux de l'Union Européenne	Optionnel	4	33,00	ORAL		80			
<b>UE2</b>	Droit international et européen des Droits de l'Homme	Optionnel	4	33,00	ORAL		80			
	Droit du commerce international	Obligatoire	4	18,00			80	3	Contrôle continu	
	<b>Choisir 1 option parmi</b>									
	Droit fiscal international et européen	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit privé comparé	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit public comparé	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit européen du numérique	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
<b>UE3</b>	Droit international économique	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Anglais	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
	Espagnol	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
	Allemand	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
<b>Bonification</b>	Italien	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
	Cf : annexe 2 x 2 %	Facultatif								

				Heure et évaluation CM				Heures TD		
Libellé UE	Libellé Enseignement	Obligatoire /Option	ECTS	Heures	Nature épreuve CM	Durée (h)	Total Points Note CM	Heures	Nature épreuve TD	Total Points Note TD
<b>SEMESTRE 2</b>										
UE4	Droit international privé 2	Obligatoire	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
	<b>Choisir 1 matière à Td parmi</b>									
	Droit international public	Optionnel	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
	Droit du marché intérieur	Optionnel	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
	Droits fondamentaux de l'Union Européenne	Optionnel	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
	<b>Choisir 2 matières sans Td parmi</b>									
	Droit international public	Optionnel	4	33,00	ORAL		80			
	Droit du marché intérieur	Optionnel	4	33,00	ORAL		80			
	Droits fondamentaux de l'Union Européenne	Optionnel	4	33,00	ORAL		80			
UE5	Droit international et européen des affaires	Obligatoire	4	30,00	ORAL		80			
	<b>Choisir 1 option parmi</b>									
	Droit international et européen des transports	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit européen de la concurrence	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit aérien et spatial	Optionnel	4	30,00			80	3	Contrôle continu	
UE6	Anglais	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
	Espagnol	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
	Allemand	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
	Italien	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
<b>Bonification</b>	Cf : annexe 2 x 2 %	Facultatif								

## ANNEXE 1 : Master 1 mention Droit international et Droit européen, Parcours M.A.D.I.C. année 2020-2021

Libellé UE	Libellé Enseignement	Obligatoire /Option	ECTS	Heure et évaluation CM				Heures TD		
				Heures	Nature épreuve CM	Durée (h)	Total Points Note CM	Heures	Nature épreuve TD	Total Points Note TD
<b>SEMESTRE 1</b>										
UE1	<b>Choisir 2 matières à Td parmi</b>									
	Droit international privé 1	Optionnel	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
	Contentieux international	Optionnel	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
	Contentieux de l'Union Européenne	Optionnel	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
	<b>Choisir 2 matières sans Td parmi</b>									
	Droit international privé 1	Optionnel	4	33,00	ORAL		80			
	Contentieux international	Optionnel	4	33,00	ORAL		80			
	Contentieux de l'Union Européenne	Optionnel	4	33,00	ORAL		80			
UE2	Droit international et européen des Droits de l'Homme	Optionnel	4	33,00	ORAL		80			
	<b>Choisir 2 options parmi</b>									
	Droit pénal international et européen	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit fiscal international et européen	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit privé comparé	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit public comparé	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit du commerce international	Optionnel	4	18,00			80	3	Contrôle continu	
	Droit international économique	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
UE3	Droit européen du numérique	Optionnel	4	33,00	ORAL		80			
	Anglais	Optionnel	4					12	Contrôle continu	40
	espagnol	Optionnel	4					12	Contrôle continu	40
	Allemand	Optionnel	4					12	Contrôle continu	40
	Italien	Optionnel	4					12	Contrôle continu	40
<b>Bonification</b>	Cf : annexe 2 x 2 %	Facultatif								

				Heure et évaluation CM				Heures TD		
Libellé UE	Libellé Enseignement	Obligatoire /Option	ECTS	Heures	Nature épreuve CM	Durée (h)	Total Points Note CM	Heures	Nature épreuve TD	Total Points Note TD
<b>SEMESTRE 2</b>										
UE4	<b>Choisir 2 matières à Td parmi</b>									
	Droit international privé 2	Optionnel	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
	Droit international public	Optionnel	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
	Droit du marché intérieur	Optionnel	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
	Droits fondamentaux de l'Union Européenne	Optionnel	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
	<b>Choisir 2 matières sans Td parmi</b>									
	Droit international privé 2	Optionnel	4	33,00	ORAL		80			
	Droit international public	Optionnel	4	33,00	ORAL		80			
	Droit du marché intérieur	Optionnel	4	33,00	ORAL		80			
	Droits fondamentaux de l'Union Européenne	Optionnel	4	33,00	ORAL		80			
UE5	<b>Choisir 2 options parmi</b>									
	Droit pénal international et humanitaire	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit international et européen des affaires	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit européen de la concurrence	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit international et européen des transports	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit aérien et spatial	Optionnel	4	18,00			80	3	Contrôle continu	
	Droit de la nationalité et des étrangers	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit européen des innovations et numérique	Optionnel	4	33,00	ORAL		80			
Droit des relations extérieures	Optionnel	4	30,00	ORAL		80				
UE6	Anglais							12	Contrôle continu	40
	Espagnol							12	Contrôle continu	40
	Allemand							12	Contrôle continu	40
	Italien							12	Contrôle continu	40
<b>Bonification</b>	Cf : annexe 2 x 2 %	Facultatif								

**ANNEXE 1 : Master 1 mention Droit international et Droit européen, Parcours Droit des libertés. année 2020-2021**

Libellé UE	Libellé Enseignement	Obligatoire /Option	ECTS	Heure et évaluation CM				Heures TD			
				Heures	Nature épreuve CM	Durée (h)	Total Points Note CM	Heures	Nature épreuve TD	Total Points Note TD	
<b>SEMESTRE 1</b>											
UE1	Droit international et européen des droits de l'Homme	Obligatoire	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40	
	<b>Choisir 1 matière à TD parmi :</b>										
	Contentieux de l'Union Européenne	Optionnel	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40	
	Contentieux International	Optionnel	4	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40	
	<b>Choisir 2 matières sans TD parmi :</b>										
	Contentieux de l'Union Européenne	Optionnel	4	33,00	ORAL		80				
	Contentieux International	Optionnel	4	33,00	ORAL		80				
Contentieux constitutionnel	Optionnel	4	33,00	ORAL		80					
UE2	<b>Choisir 2 options</b>										
	Droit privé comparé	Optionnel	4	30,00	ORAL		80				
	Droit public comparé	Optionnel	4	30,00	ORAL		80				
	Droit pénal international et européen	Optionnel	4	30,00	ORAL		80				
<b>Choisir une langue parmi :</b>											
UE3	Anglais	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40	
	Espagnol	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40	
	Allemand	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40	
	Italien	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40	
<b>Bonification</b>	Cf : annexe 2 x 2 %	Facultatif									

Libellé UE	Libellé Enseignement	Obligatoire /Option	ECTS	Heure et évaluation CM				Heures TD		
				Heures	Nature épreuve CM	Durée (h)	Total Points Note CM	Heures	Nature épreuve TD	Total Points Note TD
<b>SEMESTRE 2</b>										
UE4	Droit international public	Obligatoire	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
	Droits fondamentaux de l'Union européenne	Obligatoire	6	33,00	ECRIT	3:00	80	13,5	Contrôle continu	40
	Droit constitutionnel approfondi	Obligatoire	4	33,00	ORAL		80			
	Droit du marché intérieur	Obligatoire	4	33,00	ORAL		80			
UE5	<b>Choisir 2 options</b>									
	Droit pénal international et humanitaire	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit de la nationalité et des étrangers	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
	Droit des relations extérieures	Optionnel	4	30,00	ORAL		80			
UE6	<b>Choisir une langue parmi : (même langue qu'au premier semestre)</b>									
	Anglais	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
	Espagnol	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
	Allemand	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
	Italien	Optionnel	2					12	Contrôle continu	40
<b>Bonification</b>	Cf : annexe 2 x 2 %	Facultatif								



**CFVU – Séance du 17 mars 2020**  
**Délibération N° CFVU-2020-21-DRM-102**  
**ANNEXE 2 : BONIFICATIONS**  
**Master 1 Droit de l'immobilier Parcours Général,**  
**année 2020-2021**

Les enseignements donnant lieu à bonification semestrielle sont listés ci-dessous :  
Pour chaque semestre, un maximum de 2 bonifications dont bénéficie l'étudiant est plafonné à 2 x 2% du total des points du semestre.  
Les notes obtenues dans chacun des enseignements participant à la bonification sont notées sur 20. Seuls les points supérieurs à 10 de chacune des notes sont pris en compte et cumulés,  
sans que la note finale de bonification puisse excéder 20/20.  
Les modalités d'évaluation des enseignements donnant lieu à bonification semestrielle sont communiquées par le service ou par l'enseignant en charge de leur organisation, un mois au plus tard après le début des activités.  
La bonification est valable au titre de l'année universitaire en cours  
Chaque composante pédagogique propose une liste de bonifications spécifiques  
Liste des enseignements donnant droit à bonification

**Valorisation semestre 1 et ou 2**

Activité sportive (organisée dans le cadre du DAPS) :

**Valorisation semestre 1 et ou 2**

Participation à l'orchestre des étudiants de Toulouse :

**Valorisation semestre 1 et ou 2**

Participation au chœur des étudiants de Toulouse :

**Valorisation semestre 1 et ou 2**

Ateliers de pratiques artistiques proposés et administrés par l'Espace Culturel, animés par des intervenants professionnels /

Ouverture des bonifications pour :

- lecture à haute voix
- chorale
- photographie argentique
- photographie numérique et nouvelles technologies
- musique assistée par ordinateur
- critique cinéma

Objectifs communs :

Développer une culture générale et artistique

Stimuler la créativité

Travailler l'oralité

Travailler son rapport à l'autre dans un groupe intergénérationnel et éclectique

Confronter son travail à un public.

Acquérir des qualités transférables dans la vie professionnelle et personnelle

Barèmes de notation : présentiel, implication, restitution.

En réflexion pour une bonification : l'atelier vidéo, arts plastique, écriture etc...

Inscription par formulaire auprès de l'Espace Culturel, gratuit pour les étudiants qui profitent des bonifications.

## **Engagement citoyen : Valorisation semestre 2**

Conformément aux textes en vigueur :

La Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;

- Décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle ;

- Circulaire du 5 octobre 2017 relative à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur sous tutelle directe du ministère en charge de l'enseignement supérieur.

Les engagements reconnus et pouvant donner droit à bonification sont les suivants : une activité militaire dans la réserve opérationnelle, un engagement de volontariat chez les sapeurs-pompiers, un engagement de volontariat dans les Armées. L'engagement doit durer au minimum 6 mois entre les mois de septembre à mars de l'année universitaire pour laquelle l'étudiant souhaite prétendre à la bonification.

La bonification est prise en compte pour le calcul de la moyenne générale du semestre pair de l'année en cours et ne peut être octroyée que trois fois au cours du cursus de l'étudiant (une fois en licence, une fois en maîtrise, une fois en master).

## **.Concours d'éloquence ouvrant Droit à bonification : (Droit) Valorisation Semestre 2**

Les étudiants participant aux concours ci-dessous peuvent obtenir une bonification dès lors qu'ils ont été sélectionnés par une instance organisatrice du concours auquel ils participent ;

- 1) Concours interaméricain des droits de l'homme
- 2) Concours Charles Rousseau
- 3) JESSUP
- 4) Concours René Cassin
- 5) Concours de plaidoirie Willem
- 6) Concours de plaidoirie en propriété intellectuelle CN2PI
- 7) Concours Georges Vedel
- 8) Concours d'arbitrage de ScPo Paris
- 9) Concours Claude Lombois droit international
- 10) Concours international d'Arbitrage Francophone de Montpellier
- 11) Trophée du meilleur jeune fiscaliste (Ernst & Young)
- 12) European Human Rights Moot Court Competition
- 13) Frankfurt Investment Arbitration Court Moot
- 14) Concours Lysias
- 15) Concours national d'éloquence
- 16) Paris International Model United Nations (PIMUN)
- 17) Digital Law Moot Court Competition
- 18) As de la plaidoirie (seulement à partir de la demi-finale)
- 19) Prix juridique Internet et media
- 20) Le marathon du droit
- 21) La Simulation de l'Organisation de l'aviation civile internationale
- 22) Les joutes de la Tesla